

cet égard, un problème: pour être admis à bénéficier de la pension, l'intéressé doit être considéré comme étant invalide permanent.

Il est très difficile, compte tenu des progrès réalisés aujourd'hui par la médecine, de déterminer quand une personne est invalide à tout jamais. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait modifier cette condition, pour tenir compte de l'avance faite dans les domaines de la science et de la médecine, et la changer de façon à l'appliquer à toute personne dont l'invalidité dure déjà depuis un certain temps. Si je parle ainsi, c'est que chacun doit manger, qu'il soit invalide pour un an ou pour le reste de sa vie. L'objet de la mesure c'est de venir en aide aux gens qui en ont besoin. Il s'agit de répondre à ce besoin. A mon avis, il y aurait donc lieu de modifier la disposition de façon que le besoin soit l'élément dominant dans l'application de la mesure.

Le second problème qui m'inquiète, et au sujet duquel je veux interroger le ministre est le suivant: Ce sont les provinces qui appliquent la loi, surtout par le truchement de commissions qui relèvent du ministère provincial de la Santé. C'est dire que nous avons, au Canada, dix commissions distinctes de St-Jean à Vancouver, c'est-à-dire une pour chaque province. Comment pouvons-nous alors garantir que quelqu'un qui habite St-Jean sera traité exactement de la même façon qu'une personne demeurant à Vancouver? Quel critère, s'il en est, établirions-nous pour la gouverne de ces organismes afin d'éviter que des disparités puissent se produire en pareils cas? J'ai l'impression désagréable qu'une personne peut avoir droit à une pension, aux termes de la loi, dans une province, tandis qu'elle n'y aurait pas droit dans une autre province, même si elle souffre exactement de la même invalidité. A mon avis, nous devrions tenter de rectifier cet état de choses et je demande au ministre de nous dire dans sa réponse ce que nous faisons à cet égard.

M. Matheson: Hier, nous avons eu un spectacle qui aurait pu prendre très peu de temps, alors que le ministre et le premier ministre se sont évertués à introduire dans ce débat une note de parti pris politique comme on n'en avait jamais vu au cours de la présente session. En fait, le premier ministre a touché à presque tous les sujets excepté la question dont la Chambre est saisie. Il me faisait penser à un joueur de hockey qui ne se souciait pas de toucher la rondelle aussi longtemps qu'il pouvait atteindre avec son bâton les autres joueurs et même les spectateurs.

Les membres du comité pensent-ils qu'avant la fin du présent débat nous allons pouvoir

obtenir une réponse sérieuse du ministre lorsque nous lui demandons comment cet important programme va être financé? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis que le montant de l'allocation supplémentaire n'est pas suffisant. Par ailleurs, nous estimons qu'un régime satisfaisant doit se payer. Sauf erreur, personne ne nous a dit, au cours du présent débat, comment le Canada pourra financer cette importante entreprise, vu les déficits sans précédent que nous avons accumulés durant les quatre dernières années.

N'est-il pas quelque peu abject, à la veille d'élections générales, d'utiliser certains de nos vieillards qui ont tant fait pour que les jeunes Canadiens aient de meilleures chances dans la vie, de s'en servir, dis-je, comme des pions sur l'échiquier politique? Certaines des personnes qui toucheront une pension d'invalidité ou une pension de vieillesse se souviennent du temps où ils payaient, à l'échéance, ce qu'ils obtenaient.

Quant à nous, nous avons, en toute sincérité, recommandé un régime qui est le fruit de plusieurs mois de recherches de la part de personnes que nous considérons comme des spécialistes, régime qui fait en quelque sorte, suite au rapport de la commission d'enquête Clark. Le ministre a, néanmoins, fait de nombreuses interpellations hier pour demander au chef de l'opposition ainsi qu'au député de Bonavista-Twillingate ce qu'ils retrancheraient. Ces interpellations ne figurent pas au compte rendu, mais nous ne les avons pas oubliées. La seule conclusion à tirer, c'était que, si nous allions assumer nos responsabilités et équilibrer le budget, il allait nous falloir supprimer des versements ou bien nous allions nous trouver dans l'impossibilité de les faire.

Je soutiens qu'il existe une autre solution, solution qui s'appuie sur la théorie du progrès, c'est-à-dire que notre pays peut aller de l'avant, que, dans le domaine de la sécurité sociale, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, que nous sommes en pays de cocagne et que, aux chapitres de la production, de la technologie, des services, etc., ce que nous pouvons faire dépasse largement ce que nous pouvons absorber. C'est dire que, graduellement, nous allons pouvoir offrir de meilleures conditions de vie à une multitude de personnes, pour peu que les gens ne passent pas leur temps à chômer et que leurs services soient utilisés jusqu'à un âge raisonnable, âge qui pourrait bien baisser à 55 ans, dans l'avenir, ou même plus bas. Il se peut, en effet, que la semaine de travail soit sensiblement abrégée.

Mais cela ne saurait se produire sans qu'on adopte la théorie du progrès. Il est temps d'envisager les choses en fonction d'une productivité nettement accrue, ce qui serait du